

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2405

présenté par

Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Justice judiciaire	0	0	
Administration pénitentiaire	0	50 000 000	
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	
Accès au droit et à la justice	50 000 000	0	
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0	
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli pour augmenter le budget de l'aide juridictionnelle à hauteur de 50 millions d'euros, soit les crédits nécessaires pour financer une revalorisation de l'unité de valeur (UV) servant de base au calcul de l'aide juridictionnelle à hauteur de 40 euros, c'est-à-dire le montant préconisé par le rapport Perben relatif à l'avenir de la profession d'avocat.

Cette revalorisation permettrait d'ajuster le montant de la rétribution des avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle, qui interviennent à perte dans les dossiers d'aide juridictionnelle.

Le présent amendement procède donc au mouvement de crédits suivant : il abonde l'action 1 *Aide juridictionnelle* du programme 101 *Accès au droit et à la justice* à hauteur de 50 000 000 euros en AE et CP et ponctionne à hauteur de 50 000 000 euros en AE et CP l'action 1 *Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice* du programme 107 *Administration pénitentiaire*, doté de 3,5 milliards d'euros.